



**dossier n° DP 068 019 22 A0017**

date de dépôt : **16/06/2022**

demandeur : **Commune de Baltzenheim**

pour : **Construction garage**

adresse terrain : **2a, rue du Château, à BALTZENHEIM**

**ARRETE**

de non opposition à une déclaration préalable avec prescriptions  
au nom de la commune de Baltzenheim

Le Maire de Baltzenheim,

Vu la déclaration préalable présentée le 16/06/2022 par la commune de Baltzenheim demeurant 20 rue Principale 68320 BALTZENHEIM;

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour des travaux construction d'un garage
- Sur un terrain situé 2a rue du Château, à Baltzenheim (68320)

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu l'avis favorable avec recommandations du Service territorial de l'architecture et du Patrimoine en date du 18/07/2022 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des recommandations mentionnées à l'article 2.

**Article 2 :**

Le demandeur devra tenir compte des recommandations contenues dans l'avis du Service territorial de l'architecture et du Patrimoine en date du 18/07/2022, à savoir :

*« Afin d'assurer une bonne intégration du garage en bois dans le paysage bâti et ne pas créer un point d'appel choquant, il est recommandé de traiter l'ensemble de l'ouvrage coloris chêne à noyer foncé mat. »*

Baltzenheim, le 21 juillet 2022

Le Maire - Sébastien FRECHARD

